



Droit d'auteur

Vous avez écrit un livre ou réalisé une brochure, vous n'apprécieriez pas qu'un tiers puisse publier votre création ou la reproduire sans autorisation. Le droit d'auteur vous protégera moyennant certaines conditions...

Conditions de protection :

Le droit d'auteur protège l'auteur des œuvres littéraires et artistiques et lui octroie notamment le droit exclusif de les reproduire ou d'en autoriser la reproduction.

Le droit d'auteur protège ainsi les idées, les pensées, les principes, les méthodes de travail, les théories scientifiques, les opinions, pour autant que ces créations soient matérialisées de manière à pouvoir être communiquées à autrui. Par exemple :

- les textes de toute nature (romans, nouvelles, poèmes, textes scientifiques et techniques, brochures,...) quel que soit le contenu, la longueur, la destination (détente, éducation, information, publicité,...), la forme (écrite, dactylographiée, imprimée...);
- les photographies, quel qu'en soit le support d'information (papier ou électronique) et le sujet (personne, paysage..);
- les séquences musicales, les séquences vidéo ou séquences audiovisuelles en général, quelque soit le format ou le support d'information ;
- les programmes d'ordinateurs et bases de données.

Pour être protégée, la création doit également être originale et réunir les deux éléments suivants :

- la création doit être le résultat d'une activité créative de l'esprit humain ;
- la création doit être propre à son auteur et être l'empreinte de sa créativité

Un auteur bénéficie de différents types de droits :

- les droits patrimoniaux qui permettent à l'auteur d'exploiter son œuvre (droits de reproduction, de transmission, d'adaptation, de traduction, de location et de prêt);
- les droits moraux qui sont les droits qui visent à protéger la personnalité de l'auteur au travers de son œuvre et de son interprétation ou exécution. Ces derniers jouissent d'un droit à la paternité et

à l'intégrité respectivement de leurs œuvres et de leurs interprétations ou exécutions ainsi que le droit de divulguer leurs œuvres.

Les personnes qui envisagent exploiter des œuvres ou des prestations protégées ont l'obligation d'obtenir l'autorisation préalable des auteurs. Si à défaut d'une telle autorisation, ils exploitent des œuvres ou des prestations protégées, ils engagent leur responsabilité civile et s'ils agissent avec une intention méchante ou frauduleuse, ils commettent un délit de contrefaçon.

Formalités :

Le droit d'auteur naît automatiquement par la création même d'une œuvre originale. Il n'est donc pas nécessaire d'accomplir des formalités administratives pour l'obtention d'un droit d'auteur.

Toutefois, il est utile de prendre des mesures à titre de preuve telles qu'un enregistrement ou un dépôt afin de prouver que l'œuvre existait à une date déterminée.

L'accomplissement de ces mesures permet de prouver vis-à-vis des tiers (par exemple des contrevenants qui utilisent l'œuvre sans l'autorisation de l'auteur), et le cas échéant devant les Cours et tribunaux, que l'œuvre existait à une date déterminée.

Ainsi, vous pouvez faire enregistrer votre création en vous adressant :

- soit à un bureau d'enregistrement du Service public fédéral Finances qui apposera un sceau sur le document mentionnant la date (Prix : à partir de 25 €)
- soit à un notaire qui conservera les documents apportés et leur attribuera une date.

Droit d'auteur et contrat de travail :

Le droit d'auteur protège seulement l'auteur, lequel doit être une personne physique. Les personnes morales ne peuvent donc pas être directement l'auteur.

Lorsque des œuvres sont créées par un auteur en exécution d'une convention de travail, le droit d'auteur revient à l'exécutant à savoir l'employé. La cession des droits d'auteur à l'employeur est seulement admise à la double condition :

- que ce soit expressément prévu dans un écrit, et,
- que la création de l'œuvre entre dans le cadre de l'exécution d'un contrat de travail.

Cela implique que l'employeur doit songer, lors de l'engagement de personnel créatif, à insérer une clause dans le contrat de travail selon laquelle il est prévu que toute création de l'employé reste la propriété de l'employeur. Pour les contrats de travail en cours, un avenant doit être conclu.

NB : un auteur peut céder ses droits dans un contrat de cession distinct s'il n'existe pas de contrat de travail par exemple entre l'auteur et l'organisme subsidiant.

Infos : SPF Economie, PME, Classe Moyenne et Energie : <http://mineco.fgov.be>

Agnès LEGROS

Info en bref :

Pécule de vacances

Depuis le 1er janvier 2007, l'employeur qui conclut avec un travailleur déjà occupé dans l'entreprise un nouveau contrat de travail dont la durée hebdomadaire moyenne de travail est inférieure au premier contrat (passer d'un temps plein à un temps partiel, crédit temps,...) sera tenu de verser en décembre un pécule de départ.

Service juridique

Ce service offre des réponses personnalisées et gratuites à toutes vos questions relatives de près ou de loin à la gestion quotidienne de votre asbl. Si le travail demandé ne dépasse pas deux heures d'investissement, il vous sera fourni dans des délais courts et restera totalement gratuite. Si vous avez souvent recours à ce service (plusieurs demandes/an),

ou que la question posée nécessite plus d'une demi-journée de recherche, cette aide deviendra un échange de service. Pour bénéficier de cette aide juridique, contactez Agnès (qui remplace Damien jusqu'en mai 2008) du lundi au jeudi : au 02 286 95 75 ou via agnes.legros@reseau-idee.be

INFOR'IDée

Le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée – n°2/2008

POINT DE VUE

SOMMAIRE

Le partenariat écoles-associations, recette miracle ?

Enseignant, militant au sein du mouvement socio-pédagogique Changements pour l'Égalité (Cgé) et administrateur chez Iteco (éducation au développement), Pierre Waaub a posé son regard avisé sur le monde de l'éducation à l'environnement à l'occasion de la 2^e étape du Parcours d'ErE. Aux animations ponctuelles et détachées des apprentissages scolaires, il préfère les partenariats co-construits dans la durée entre écoles et associations. Explications.

Votre credo, pas d'éducation sans instruction ?

La tendance actuelle de l'école est d'avoir recours à des animateurs extérieurs. Le problème c'est que ça se passe de façon assez détachée des apprentissages scolaires. C'est inefficace pour les associations qui agissent alors comme des parenthèses ponctuelles dans le temps scolaire. C'est inefficace également pour les écoles qui n'inscrivent pas ces apports extérieurs dans un projet interne. Il y a donc une double opportunité à saisir. Pour les écoles, celle de renforcer les apprentissages en leur donnant du sens grâce aux interventions des animations extérieures. Pour les associations, l'opportunité d'avoir un public beaucoup plus réceptif si les choses sont travaillées avant à partir des contenus scolaires. Il faut cependant veiller à ce que les parcours scolaires des élèves ne deviennent pas ce que j'appelle de l'« éducation civique », c'est-à-dire apprendre ce qui est bien et ce qui est mal, apprendre les comportements souhaités par la société. L'école est là pour donner des outils et des connaissances permettant de réfléchir à ce qui est bien ou mal selon « moi ». Or, il n'y a à peu près qu'à l'école que les plus défavorisés ont accès à ces possibilités-là.

Sur ces bases, quels constats en matière d'éducation à l'environnement ?

Pour l'instant, l'éducation à l'environnement dans les écoles se traduit généralement par l'apprentissage des comportements valorisés, comme le tri des déchets, l'économie d'énergie ou l'éco-consommation, sans possibilité d'intégrer ça dans une réflexion plus globale sur les enjeux, les acteurs et leurs différents rapports de force. Ça renvoie à la culpabilisation individuelle. Les élèves développent soit un ras le bol, soit un très grand sentiment de culpabilité qui, au mieux, produira des comportements dociles, en accord avec la nouvelle pensée unique du « faites attention à l'environnement ». Ce qui m'intéresse, c'est plutôt que les jeunes soient capables, grâce à leur parcours scolaire, de produire du discours et de la réflexion sur les questions environnementales, d'intégrer cette dimension dans leur réflexion sur leur parcours personnel, sur leur position

dans le monde, sur leur engagement. Pour cela, il faut dépasser le cadre strictement moralisateur.

Vous mettez l'accent sur le partenariat entre les écoles et les associations.

Le partenariat induit l'idée de se voir avant et de construire un projet ensemble. Il faut pouvoir se rencontrer et s'ajuster aux contraintes de l'un et l'autre. De plus, un projet doit s'inscrire dans la durée. L'animation ponctuelle a peu d'intérêt, car elle empêche de construire et de bénéficier de l'expérience des projets antérieurs. Enfin, le partenariat stabilise les acteurs. Pour l'enseignant, c'est un moyen de capitaliser les apprentissages, grâce à un partenaire qu'il connaît et en qui il a confiance. Et j'imagine que c'est important pour l'animateur aussi. Le partenaire associatif doit aussi pouvoir intégrer le partenariat dans sa politique générale, en termes de formation des animateurs, d'accumulation d'expériences et de stabilisation des équipes.



Quelle forme pourraient prendre ces partenariats ?

La forme est encore à inventer. Quelques conseils cependant. Il ne faut pas tout de suite proposer un partenariat. Les premiers contacts peuvent se faire sous forme d'animations ponctuelles, qui permettent d'évaluer leur qualité, de construire la confiance et de voir s'il y a moyen d'aller plus loin. Autre chose : les projets de partenariat sont forcément des projets qui impliquent plusieurs partenaires. Sinon, on rate le côté interdisciplinaire. Ce qui signifie que les différents partenaires doivent s'ajuster et être prêts à intégrer d'autres dimensions. C'est une

Épinglé pour Vous 2

- *Le RABAD c'est nos oignons.*
- *Porteurs d'ErE c'est...*
- *Les dernières dates du Parcours d'ErE.*
- *Y paraît que... Il vaut mieux laisser les ampoules économiques allumées.*

Côté membres 3

- *Deuxième étape du Parcours d'ErE - Namur 4 Mars 2008. L'éducation est-elle au service des changements de société?*

Le Coin du Juriste 4

- *Le droit d'auteur*

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

Édition et diffusion

Réseau IDée

266, rue Royale à 1210 Bruxelles

T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79

info@reseau-idee.be

www.reseau-idee.be

Ont collaboré à ce numéro

Marie BOGAERTS • Agnès LEGROS •
Céline TERET • Joëlle VAN DEN BERG •

Mise en page

César CARROCERA GIGANTO

facilité pour les associations qui sont en réseau, à la fois dans leur domaine et avec des associations actives dans d'autres domaines. Enfin, les associations doivent rester attentives aux contraintes du milieu scolaire, comme le temps (séquences de 50 minutes) ou les apprentissages.

Un conseil pour accompagner les suites du Parcours d'ErE ?

Quand on vient d'autres secteurs de « l'éducation à », on a l'impression qu'il y a des concepts qui sont mal intégrés et qui perturbent un peu les objectifs que se donnent les acteurs de l'ErE. Au cours du Parcours d'ErE, vous vous êtes positionnés en tant qu'« acteurs de changement social ». Cela implique donc d'élargir la réflexion et de se positionner sur des questions touchant d'autres domaines que l'éducation aux enjeux environnementaux. En se posant déjà toutes ces questions, d'autres secteurs ont déminé le terrain. Il faut en tenir compte.

Propos recueillis par Céline TERET





Le RABAD, c'est nos oignons

Ce 19 mars, le Réseau IDée ainsi qu'une trentaine d'organisations et personnes, signait la Charte du RABAD, le réseau des acteurs bruxellois de l'alimentation durable, lors de son inauguration "officielle". Encore un nouveau "réseau" me direz-vous ? En effet, ces initiatives se multiplient, c'est dans l'air du temps, mais c'est aussi et surtout le signe d'une volonté de coordonner nos actions, de les enrichir mutuellement afin d'offrir au public une offre plus globale avec des visions décloisonnées et, nous l'espérons, plus d'efficacité. Convaincu de cette nécessité, le Réseau IDée s'implique ainsi dans diverses initiatives : Associations21 (depuis 2004), Regards croisés (Education au développement - ErE, 2005), la Coalition Climat (2007), la Plate-forme Publicité (sept. 2007), etc., sans oublier son adhésion à Inter-Environnement Wallonie et la Fesefa.

La Charte de RABAD définit le concept d'alimentation durable par une série de critères qui mettent en évidence tant les dimensions environnementales, sociales, culturelles, de santé que les valeurs d'égalité, d'équité, de solidarité, de souveraineté alimentaire, de plaisir, de qualité, etc. Par la diversité de ses membres - des associations d'horizons divers, des producteurs, en passant par une école d'hôtellerie -, nous espérons voir s'y dégager des synergies sortant des sentiers battus et menant à des réelles évolutions en matière d'alimentation pour le public bruxellois... Une ambition sans frontières strictes, car elle nécessite des collaborations étroites avec des réseaux et producteurs locaux de Flandres et Wallonie... et faire tache d'huile...

En attendant un secrétariat et un site propre au RABAD, le contact via le Réseau IDée est Joëlle van den Berg.

Les dernières dates du Parcours d'ErE

Veuillez noter et vérifier dans vos agendas la date des trois prochaines (et dernières) réunions!

- mardi 24 juin
- mardi 26 août
- mardi 25 novembre

Contact: marie.boagerts@reseau-idee.be

"Porteurs d'ErE" c'est...

Ton activité, Mon activité, Nos activités... d'ErE réunies pour la première fois dans un programme commun !

Entre janvier et juin 2009, l'idée est de rassembler une série d'activités "phares" en éducation relative à l'environnement sous un même nom - le fil rouge est encore à peaufiner au regard de ce qui ressortira du Parcours d'ErE 2008 - pour créer ainsi une "vitrine stratégique" à l'égard des futurs élus (élections 2009!) d'une part et d'autre part, à l'égard du "grand public".

Alors voilà, c'est simple, si vous avez une activité programmée entre janvier et juin 2009, transmettez-nous maintenant les infos que vous déterminez déjà. Nous vous tiendrons au courant de la suite !

Porteurs d'ErE

JANVIER	<input type="checkbox"/>	-----	2009
	<input type="checkbox"/>	Journées d'échanges	
FÉVRIER	<input type="checkbox"/>	-----	
	<input type="checkbox"/>	-----	
MARS	<input type="checkbox"/>	-----	
	<input type="checkbox"/>	Séminaire Ecoles en DD	
AVRIL	<input type="checkbox"/>	Fêtes de ...	
	<input type="checkbox"/>	Portes ouvertes de ...	
MAI	<input type="checkbox"/>	-----	
	<input type="checkbox"/>	-----	
JUIN	<input type="checkbox"/>	Invitation à ...	
	<input type="checkbox"/>	-----	



Il vaut mieux laisser les ampoules économiques allumées ?

Faux!

A l'allumage, les ampoules économiques consommeraient plus d'énergie que les ampoules traditionnelles ... Vrai ? Faux ?

Plaçons un système de mesure de la consommation et faisons le test avec l'APERe !

Effectivement, il y a une infime pointe de consommation (inférieure à 1 Kw/h) qui ne dure même pas 1 seconde. Pas grand-chose, donc. Le rendement lumineux 4 à 5 fois plus élevé compense rapidement ce surplus d'énergie dépensé à l'allumage. Par ailleurs, il vaut mieux les éteindre directement après usage, même s'il est vrai que - et c'est valable pour toutes les ampoules - un usage trop fréquent des fonctions éteindre/allumer peut détériorer la durée de vie du filament, et que les ampoules économiques mettent un certain temps pour atteindre leur intensité lumineuse. Rappelons que la durée de vie des bonnes ampoules économiques dépasse 6000 heures. A ce sujet, Test Achat a soumis toutes les marques d'ampoules économiques à un test (article paru le 18.01.08). Maîtres-achat : Ikéa SU320, Prolight mini, Nema Mini, Paulmann Mini et Attralux Energy saving lamp.

Paraît
Que...



Deuxième étape du Parcours d'ErE - Namur 4 mars 2008 : L'éducation est-elle au service des changements de société ?



Les acteurs de l'ErE s'identifient comme « accompagnateurs de changements » C'est ce qui ressortait notamment de la première étape du Parcours d'ErE (à Bruxelles le 18/12/07)*. Ce constat nous a amené à poser la question « L'éducation est-elle au service de changements de société ? » à quatre intervenants issu des mondes scolaire et non scolaire. Voilà, en un rapide survol, quelques éléments clés se dégageant de cette deuxième étape du Parcours d'ErE qui s'est déroulée le 4 mars à Namur*.

Capacitation citoyenne et participation

« J'ai un problème avec le mot " éducation ", explique Patrick Bodart - Periferia -, Qu'est-ce que ça veut dire ? Derrière ce mot, il y a la notion de former ou de se former. La nuance est importante. Est-ce que quelqu'un me donne forme ou est-ce que je me donne ma propre forme ? »

Née au Brésil, l'association Periferia travaille particulièrement autour de la capacitation citoyenne, plaçant l'individu et le groupe au centre de la démarche, acteur de sa propre transformation, dans un contexte et des processus collectifs. Pour contribuer à la transformation de la société, l'association propose d'enrichir le débat et les capacités de propositions, par la diversification des logiques, des expertises et des points de vue ; et de réintroduire l'envie et le pouvoir d'opinion (oser avoir un avis et l'exprimer plutôt que « on n'est pas expert, on n'a rien à dire ») pour reconstruire la confiance dans les institutions collectives. Periferia invite les collectifs à questionner différemment les politiques publiques, en repensant l'action publique à partir des pratiques collectives, et en questionnant les choses à partir de la capacité citoyenne. La « capacitation » pourrait ainsi s'ajouter au jargon et au panel de stratégies des acteurs de l'ErE, c'est ce qui semblait ressortir de plusieurs groupes de discussion lors de cette journée.

Au service de quel développement ?

Dans la foulée, Adélie Miguel Sierra - Iteco, organisation d'éducation au développement - nous a interpellé sur le niveau d'exigence que nous avons, acteurs de l'ErE, lorsque nous définissons nos missions et objectifs. Dans quel but éduquons-nous ? Afin de nous adapter aux changements de la société ou de transformer la société ? Il n'y a pas d'éducation neutre, affirme-t-elle, il faut se positionner. L'éducation est transformatrice, elle doit changer la société ET nous, vers l'épanouissement. Et de s'interroger sur le modèle de développement porté par l'éducation à l'environnement. Cette question, et d'autres, seront à creuser dans la suite de ce Parcours d'ErE.

L'émancipation, clé du changement

Autres interpellations avec Pierre Waaub - enseignant, militant à la Cgé - autour des actions éducatives dans les écoles. « La mission propre de l'école est d'instruire, de trans-

mettre un fonds commun culturel sur toutes les choses qui nous entourent, souligne Pierre Waaub. Pour les personnes défavorisées, certains apprentissages ne se font qu'à l'école. » L'enjeu d'une éducation porteuse de changements, c'est **l'émancipation**, affirme-t-il.

« L'objectif des pédagogies émancipatrices est de rendre l'apprenant acteur, pas seulement acteur de sa formation, mais aussi de sa propre trajectoire, afin qu'il soit capable de réfléchir ses engagements. » Pierre Waaub prône un véritable **partenariat**, encore trop peu présent, dans les relations écoles (instruire) - associations (éduquer). (lire p. 1)..

Quatre conditions complémentaires

Restant dans le champ scolaire, Jean-Michel Lex - enseignant à l'Institut Robert Schuman - émet quatre conditions pour que l'éducation soit au service de changements de société :

- la **participation**, pour construire collectivement les processus ;
- les **connaissances** et les apprentissages, qui permettent d'accéder au débat ;
- la **structuration de la pensée et de l'action** : il n'y pas d'empowerment (capacitation) possible sans aider l'esprit humain à croiser les regards, les approches, à s'interroger... et de rappeler les quatre champs éducatifs - ErE, éducation à la santé, éducation à la solidarité mondiale, éducation à la citoyenneté - à croiser dans chaque projet éducatif ;

- **l'émancipation** : avant tout, l'émancipation des équipes d'enseignants/éducateurs afin d'assurer une cohérence entre le lieu d'éducation et le projet.

Après ce regard avec les lunettes « Education », nous porterons notre attention sur la dimension « Environnement » (quelle(s) relation(s), quel(s) engagement(s)...) à l'occasion de la prochaine étape du Parcours d'ErE, le 24 juin à Bruxelles.

Envie d'aller plus loin dans votre réflexion ? De partager celle-ci avec d'autres collègues de l'ErE et d'ailleurs ? D'apporter votre grain de sable ? Rejoignez le Parcours d'ErE !

Joëlle VAN DEN BERG et Marie BOGAERTS

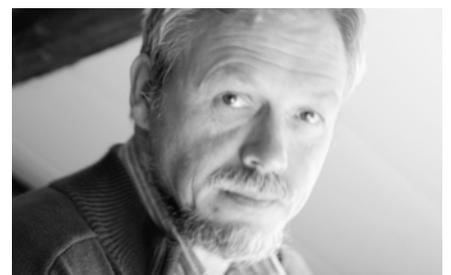
* En savoir plus et suivre le Parcours d'ErE sur www.reseau-idee.be/parcours-ere



Patrick Bodart, Periferia



Adélie Miguel Sierra, Iteco



Jean-Michel Lex, IRS Eupen